

Le communiqué du conseil des ministres du 28 décembre 2016

Le Président Macky Sall a réuni le Conseil des Ministres, mercredi 28 décembre 2016, à 10 heures, au Palais de la République.

Entamant sa communication autour de la célébration de la fête de Noël, le Chef de l'Etat adresse ses chaleureuses félicitations à la communauté chrétienne, prie avec l'ensemble de la Nation, pour la consolidation d'un Sénégal prospère, dans la paix, la solidarité et le bien être des populations.

Le Président de la République adresse également ses chaleureuses félicitations aux joueurs et à l'encadrement de l'équipe nationale de Beach Soccer qui vient de remporter, au Nigéria, le Championnat d'Afrique des nations, et pour sa qualification à la coupe du monde de Beach Soccer qui se tiendra en avril 2017, aux Bahamas. Ainsi, le Chef de l'Etat rappelle au Gouvernement l'impératif d'assurer une préparation optimale et un encadrement adéquat de nos équipes nationales, engagées dans les compétitions sportives internationales, en particulier l'équipe nationale de Football à laquelle il remettra très prochainement le drapeau national, pour sa participation à la coupe d'Afrique des nations de football prévue du 14 janvier au 5 février 2017, au Gabon.

Abordant l'encadrement le financement et le développement des PME/PMI, le Président de la République rappelle au Gouvernement l'importance primordiale qu'il accorde à la mise en œuvre rapide des réformes visant à améliorer durablement le climat des affaires au Sénégal, et l'exhorte à promouvoir davantage les PME/PMI, comme moteurs essentiels de l'activité économique, de la croissance et de la création d'emplois.

A cet égard, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre de renforcer le dispositif de facilitation de l'accès des PME/PMI à la commande publique, aux partenariats et aux financements publics et privés. Il convient dans ce cadre de procéder à l'évaluation et à la mutualisation des actions du FONGIP, du FONSI, de la BNDE, et des structures publiques d'encadrement des PME/PMI telles que l'ADEPME, la Direction des PME et des PMI, le Bureau de Mise à niveau.

Rappelant son ambition de bâtir un Sénégal émergent autour de PME/PMI viables, innovantes et performantes, le Président de la République demande au Premier Ministre de veiller à l'adoption, au cours du premier trimestre 2017, de la loi de développement des PME et de modernisation de l'économie.

Appréciant positivement par ailleurs, la bonne tenue de la session budgétaire 2016, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de capitaliser, dans une perspective d'évaluation des politiques et programmes publics, les enseignements du débat budgétaire, à travers les attentes et préoccupations exprimées par les députés pour les populations et les différentes localités du Sénégal.

Dès lors, le Président de la République engage le Gouvernement à communiquer, avec une cohérence consolidée, sur les résultats économiques et sociaux réalisés, ainsi que sur les perspectives indiquées sur la période 2017-2019.

Poursuivant sa communication autour de l'amélioration du travail gouvernemental et de l'intensification de l'exécution du Plan Sénégal Emergent (PSE), qui est entrée dans sa phase active depuis au moins deux ans, le Président de la République demande au Gouvernement d'engager une réflexion pour affiner la mise en œuvre des projets du nouveau Programme d'Actions Prioritaires.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique, en informant le Conseil de sa participation à la 50ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, le 17 décembre 2016, à Abuja, et de sa visite d'Etat en

France, du 18 au 22 décembre 2016, à l'invitation du Président François HOLLANDE. Il renouvelle sa profonde gratitude et ses chaleureux remerciements au Président HOLLANDE et à son Gouvernement, pour le bon déroulement de cette visite d'Etat, qui est emblématique des excellentes relations d'amitié et de coopération franco-sénégalaises, tant par son symbole que par son contenu.

Appréciant enfin, le vote en faveur de la résolution 2334 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur les colonies de peuplement israéliens en territoire palestinien occupé, le Président de la République, après avoir rappelé la continuité historique de la position de notre pays sur le sujet et les principes intangibles du droit international qui la fondent, a rappelé l'attachement du Sénégal au développement de relations entre Etats, basées sur le dialogue, la coexistence pacifique et le respect mutuel de leur souveraineté.

Le Premier Ministre, après avoir félicité le Président de la République pour le succès de sa visite d'Etat en France, a axé sa communication autour du bilan des actions du Gouvernement pour l'année 2016 avant de rendre compte de la coordination de l'activité de celui-ci.

Le Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point sur la situation africaine et internationale. Le Ministre de l'Economie des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture nationale et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipeement rural a rendu compte du déroulement de la campagne de commercialisation arachidière.

Le Ministre de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables a présenté le plan de production de la SENELEC qui a été adopté par le Conseil.

Le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions a présenté la note d'orientation relative à la 2ème conférence

sociale dont le thème porte sur « la réforme des retraites au Sénégal vers des régimes viables et inclusifs ».

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et programmes.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté : • le projet de loi portant Code électoral (partie législative) ; • le projet de loi modifiant la loi 2016- 27 du 19 août 2016 portant refonte partielle des listes électorales ; • le projet de loi portant création de la Chambre nationale de Commerce, d'Industrie et des Services du Sénégal (CCIS – SN) et des Chambres de commerce régionales.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Amadou DABO, Ambassadeur du Sénégal en République de Pologne, est nommé, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Petro POROCHENKO, Président de l'Ukraine, avec résidence à Varsovie ;

- Madame Félicité Cissé PICHON, est nommé Consul honoraire de la République du Sénégal à Madagascar ;

- Monsieur Ndary TOURE, Magistrat à la retraite, est nommé Secrétaire général de la Commission électorale nationale autonome (CENA) ;

- Monsieur Cheikh Fall MBAYE, Inspecteur de l'Enseignement élémentaire, titulaire d'une licence en gestion des projets et d'un DESS en Administration des systèmes d'éducation et de formation est nommé Directeur de la Promotion de la Bonne Gouvernance au ministère de l'Intégration africaine, du Nepad et de la Promotion de la Bonne Gouvernance, poste vacant ;

- Monsieur Ousmane Sow HUCHARD, Anthropologue, Muséologue et Musicologue, est nommé Président du Conseil d'Administration du Musée des Civilisations noires ;
- Monsieur Mor SECK, Expert en organisation et Management public, est nommé Secrétaire général du Musée des Civilisations noires.

Le Ministre auprès du Premier Ministre Porte parole du Gouvernement